



Directives et conseils concernant l'élaboration de politiques et de procédures conformes aux exigences législatives :

Politique et procédures relatives à l'anaphylaxie (paragraphe 39 [1] du Règl. de l'Ont. 137/15)

Renseignements obligatoires

Les renseignements suivants **doivent être inclus** dans la politique et les procédures relatives à l'anaphylaxie de votre agence de services de garde en milieu familial afin de vous conformer aux exigences de la Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance (LGEPE) et du Règl. de l'Ont. 137/15 :

- Une stratégie visant à réduire les risques d'exposition à des agents susceptibles de provoquer des chocs anaphylactiques.
- Un programme de communication pour la dissémination de renseignements sur les allergies constituant un danger de mort, y compris les allergies anaphylactiques.
- L'élaboration d'un plan individuel pour chaque enfant souffrant d'une allergie anaphylactique qui est inscrit auprès d'une agence de services de garde en milieu familial et bénéficie de services de garde dans un local où il supervise la prestation de services de garde en milieu familial.
- Une formation sur les procédures à suivre en cas de réaction anaphylactique chez un enfant.

Autres considérations

Voici quelques conseils et d'autres points à prendre en considération concernant l'élaboration ou la révision de vos politiques et procédures relatives à l'anaphylaxie. Ces considérations ne sont pas contraignantes, mais elles contribueront à l'élaboration d'une politique et de procédures de qualité supérieure plus complètes.

Généralités

- Fournissez la définition des termes ambigus utilisés dans votre document.
- Prévoyez un espace pour inscrire la date de l'élaboration et (ou) de la dernière mise à jour de la politique.
- Structurez vos procédures en un processus par étapes facile à comprendre et à appliquer comprenant des rôles et des responsabilités clairs.
- Établissez des liens entre cette politique et d'autres politiques et procédures établies et mises en œuvre (p. ex., politique relative aux incidents graves, politique relative à l'hygiène, politique relative à l'administration de médicaments, etc.).
- Soyez précis sur l'objectif de votre politique et sur ce que vous tentez de réaliser par sa mise en œuvre.

Consultation et ressources

- Consulter des ressources à l'égard de toutes les pratiques exemplaires qui pourraient aider votre programme à prévenir une réaction anaphylactique et à y réagir et les inclure dans votre politique et vos procédures (p. ex., [renseignements sur le site Web du ministère de l'Éducation au sujet de l'anaphylaxie](#), [Loi Sabrina de 2005](#), [Allergies alimentaires Canada](#), etc.).
- Consulter les renseignements disponibles sur la bonne utilisation d'un auto-injecteur d'épinéphrine et inclure les étapes à suivre dans vos procédures.

Processus et attentes à inclure

- Tenez compte des autres exigences réglementaires dans votre politique et vos procédures (p. ex., le registre quotidien écrit, les coordonnées de la personne à contacter en cas d'urgence, l'administration de médicaments, etc.).
- Examinez comment les autres personnes de l'agence ou du local de services de garde en milieu familial peuvent être affectées par l'anaphylaxie et inclure les politiques et procédures connexes (p. ex., les membres du personnel, les fournisseurs, les étudiants, les bénévoles, d'autres personnes régulièrement présentes ou résidant habituellement sur les lieux).
- Déterminez et indiquez si et comment les politiques et les procédures s'appliquent aux enfants qui ont été recrutés à titre privé dans le local de services de garde en milieu familial et à leurs familles.

Au moment d'élaborer une stratégie visant à réduire les risques d'exposition à des agents susceptibles de provoquer des chocs anaphylactiques :

- Décrire la politique à suivre si des enfants atteints d'anaphylaxie n'ont pas accès à des médicaments d'urgence contre les allergies sur place.
- Inclure les politiques visant à protéger les enfants en cas de réaction allergique constituant un danger de mort, comme la tenue de plus d'un médicament d'urgence contre les allergies dans un local de services de garde en milieu familial et la présence de plus d'une personne ayant reçu une formation par un parent à propos du plan individuel d'un enfant concernant l'anaphylaxie et les procédures d'urgence.
- Préciser que tout allergène indiqué dans le plan individuel d'un enfant concernant l'anaphylaxie ne devrait pas être servi à l'enfant.
- Indiquer la marche à suivre si aucune liste d'ingrédients n'est fournie ou connue concernant les aliments et les boissons qui peuvent être servies dans un local de services de garde en milieu familial.
- Indiquer le processus à appliquer si les collations et les repas fournis par le local de services de garde en milieu familial ne peuvent pas répondre aux besoins d'un enfant souffrant d'allergies anaphylactiques.
- Fournir les besoins en matière de surveillance des enfants durant les périodes de repas et de collations.

- Pensez à exiger qu'une liste d'allergies concernant tous les enfants bénéficiant de services de garde en milieu familial soit élaborée.

Au moment d'élaborer votre programme de communication pour la dissémination de renseignements sur les allergies constituant un danger de mort, y compris les allergies anaphylactiques :

- Penser à des façons différentes de communiquer les renseignements au sujet des allergies et de l'anaphylaxie aux familles et les inclure dans vos procédures.
- Mettre en place des mécanismes qui serviront à informer les parents et les familles au sujet des allergies anaphylactiques et des allergies connues au centre de garde (p. ex., courriel, brochures, affiches, etc.).
- Décrire comment la confidentialité des enfants allergiques et des besoins médicaux peuvent être protégés et dans quelles circonstances les renseignements personnels peuvent être divulgués.
- Indiquer si des panneaux seront affichés au sujet des allergies anaphylactiques au local de services de garde en milieu familial afin de favoriser la transparence et la communication.
- Indiquez si, comment et où les plans individuels concernant l'anaphylaxie et les procédures d'urgence seront affichés et/ou facilement accessibles au personnel, aux étudiants, aux bénévoles, aux fournisseurs et aux autres personnes régulièrement présentes ou résidant habituellement sur les lieux, du local de services de garde en milieu familial.
- Fixez les exigences relatives à l'examen régulier des plans individuels et des politiques et procédures concernant l'anaphylaxie d'un enfant, à respecter par les membres du personnel, les étudiants, les bénévoles, les fournisseurs et les autres personnes régulièrement présentes ou résidant habituellement sur les lieux, du local de services de garde en milieu familial.

Au moment d'élaborer vos politiques et procédures relatives aux plans individuels pour les enfants souffrant d'anaphylaxie :

- Inclure un processus de consultation et de collaboration avec les parents, portant sur les allergies des enfants, leurs besoins diététiques et les plans individuels et procédures d'urgence concernant l'anaphylaxie, avant que les enfants ne soient inscrits auprès de l'agence de services de garde en milieu familial placé dans un tel local, et par la suite, organisez régulièrement ces rencontres.
- Inclure des modèles de plans individuels et de procédures d'urgence concernant l'anaphylaxie qui comprennent tous les renseignements nécessaires pour réagir convenablement à une situation d'urgence en se fondant sur les besoins individuels et spécifiques de l'enfant, y compris une photo de l'enfant.
- Lorsqu'un modèle fourni par une autre source est utilisé pour élaborer des plans individuels et des procédures d'urgence concernant l'anaphylaxie, veillez à ce qu'il comprenne tous les renseignements exigés par le Règl. de l'Ont. 137/15 et à ce que les renseignements contenus dans le modèle soient propres à l'enfant (p. ex., les signes et symptômes d'une réaction anaphylactique) pour que le plan et les procédures puissent être correctement respectés.

- Fournissez les étapes pour la manipulation des médicaments d'urgence contre les allergies et leur élimination adéquate.
- Décrivez comment entreposer et transporter les médicaments d'urgence contre les allergies d'une manière qui permette de les administrer rapidement en cas d'urgence.
- Déterminer si les enfants peuvent être autorisés à transporter leurs propres médicaments d'urgence contre les allergies et, le cas échéant, dans quelles circonstances, et inclure des mesures pour assurer la sécurité des autres enfants bénéficiant de services dans un local de services de garde en milieu familial.
- Indiquer la fréquence à laquelle les plans individuels et les procédures d'urgence concernant l'anaphylaxie seront examinés avec les parents pour s'assurer qu'ils sont exacts et à jour.

Au moment d'élaborer vos politiques et vos procédures concernant la formation sur les procédures à suivre en cas de réaction anaphylactique chez un enfant :

- Indiquez qui sera responsable de la formation du personnel, des étudiants, des bénévoles, des fournisseurs et des autres personnes régulièrement présentes ou résidant habituellement sur les lieux, du local de services de garde en milieu familial, quant aux procédures à suivre advenant une réaction anaphylactique, notamment la reconnaissance des signes et des symptômes de l'anaphylaxie et l'administration des médicaments d'urgence contre les allergies.
- Indiquez la fréquence à laquelle la formation doit être offerte, mise à jour et documentée.
- Inclure des modèles de documentation de la formation fournie au personnel, aux fournisseurs, étudiants, bénévoles et autres personnes régulièrement présentes ou résidant habituellement sur les lieux, du local de services de garde en milieu familial, en tenant compte de la façon dont ceux qui ont probablement manqué la formation seront pris en compte.